



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration – Session ordinaire

Séance ordinaire du 29 avril 2025

Objet : Installation au Conseil de Monsieur Yohan VERDIE

Le Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du siège, 1080 avenue du Midi à Agen, le vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures, sous la présidence de M. Thomas BOUYSSONNIE.

Étaient présents

M. BOUYSSONNIE, M. COSTA, M. DEMEL, M. DUTHIL, Mme GARCIA-IZQUIERDO, M. GIRARDI, Mme GROSSIAS, Mme KHERKHACH, M. LABROUSSE, Mme LAVIT, Mme PALAZE, M. PICARD, Mme PITOUS, Mme SALLES, M. SOULIER-MARATUECH, M. VERDIE, Mme VEZINAT.

Étaient absents ou excusés

Mme CASTELLI, Mme DEFFIET, Mme FIGUES, M. GEOFFROY, Mme LAVERGNE DE CERVAL.

Étaient représentés par pouvoir

M. BIASOTTO, donne pouvoir à Alain PICARD,
M. BILIRIT, donne pouvoir à Thomas BOUYSSONNIE.

Assistaient également à la séance

M. GUINANDIE, Directeur Général,
Mme HAFFNER, Directrice générale adjointe,
M. MALIEN, Directeur Financier,
Mme IACHEMET, responsable communication,
Mme. EL ATTARI, représentant le CSE.

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne,

Vu le courrier du Conseil Départemental du 15 avril 2025, dans lequel Madame La Présidente désigne Monsieur Yohan VERDIE, pour siéger au sein du Conseil d'Administration d'HABITALYS et succéder ainsi à Monsieur Rémi CONSTANS,

Vu la proposition de Monsieur le Président d'HABITALYS d'intégrer Monsieur Yohan VERDIE au sein du Bureau du Conseil, de la Commission des Finances et de l'Investissement et de la Commission Sociale,

Délibère et décide :

- **De prendre acte de la désignation de Monsieur Yohan VERDIE,**
- **D'intégrer Monsieur Yohan VERDIE au sein du Bureau du Conseil, de la Commission des Finances et de l'Investissement et de la Commission Sociale.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Agen, le 29 avril 2025

Le Directeur Général,



Bruno GUINANDIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration – Session ordinaire

Séance ordinaire du 29 avril 2025

Objet : Rapport d'activités 2024 – 1^{ère} partie

Le Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du siège, 1080 avenue du Midi à Agen, le vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures, sous la présidence de M. Thomas BOUYSSONNIE.

Étaient présents

M. BOUYSSONNIE, M. COSTA, M. DEMEL, M. DUTHIL, Mme GARCIA-IZQUIERDO, M. GIRARDI, Mme GROSSIAS, Mme KHERKHACH, M. LABROUSSE, Mme LAVIT, Mme PALAZE, M. PICARD, Mme PITOUS, Mme SALLES, M. SOULIER-MARATUECH, M. VERDIE, Mme VEZINAT.

Étaient absents ou excusés

Mme CASTELLI, Mme DEFFIET, Mme FIGUES, M. GEOFFROY, Mme LAVERGNE DE CERVAL.

Étaient représentés par pouvoir

M. BIASOTTO, donne pouvoir à Alain PICARD,
M. BILIRIT, donne pouvoir à Thomas BOUYSSONNIE.

Assistaient également à la séance

M. GUINANDIE, Directeur Général,
Mme HAFFNER, Directrice générale adjointe,
M. MALIEN, Directeur Financier,
Mme IACHEMET, responsable communication,
Mme. EL ATTARI, représentant le CSE.

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot et Garonne,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 30 mai 2016, aux termes de laquelle Monsieur Bruno GUINANDIE a été nommé au poste de Directeur Général d'HABITALYS,

Vu l'ordonnance n°2007-137 du 1^{er} février 2007 portant création des Offices Publics de l'Habitat et la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et notamment son article 16, qui définit les dispositions légales du nouveau statut des OPH,

Vu l'article R 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation, qui stipule que le Directeur Général d'un OPH est tenu de rendre compte de sa gestion au Conseil d'Administration et de lui présenter annuellement un rapport sur sa gestion,

Considérant qu'il a été proposé et accepté par le Conseil d'Administration que la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2024 serait faite lors de deux réunions distinctes du Conseil d'Administration,

- ↳ La première en date du 29 avril 2025 étant consacrée à la gouvernance, aux ressources, aux moyens, à la situation patrimoniale, à la gestion client, au développement, à la maintenance du patrimoine et aux affaires immobilières et patrimoniales,
- ↳ La seconde le 20 mai 2025 étant consacrée à la présentation des comptes de l'exercice 2023,

Après avoir entendu l'exposé du Directeur Général sur la première partie du rapport d'activité de l'exercice 2024,

DECIDE :

- **D'acter le contenu de la première partie du rapport d'activité de l'exercice 2024, présentée par le Directeur Général,**
- **De prévoir sa validation lors de sa prochaine séance consacrée à l'examen des comptes 2024.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Agen, le 29 avril 2025

Le Directeur Général,



Bruno GUINANDIE